



AVANT



APRÈS



Illustration non contractuelle

## ÉDITO

2013 est l'année de la concrétisation pour le projet d'aménagement de la RN90 entre Moûtiers et Saint-Marcel : les travaux seront lancés le 18 mars et devraient durer 4 ans !

Après plusieurs années d'études et de discussions avec nos partenaires, cette portion d'itinéraire va donc être basculée en rive gauche de l'Isère. Cette opération sera réalisée dans le respect de l'environnement et de la biodiversité du site. De plus, tout a été mis en œuvre pour limiter au maximum les perturbations de circulation liées à cet aménagement.

Grâce à cette lettre d'information et au site internet dédié au projet, nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancée des travaux.

Bonne lecture,

**M. Jean-Philippe DENEUVY**  
Directeur adjoint de  
la DREAL Rhône-Alpes

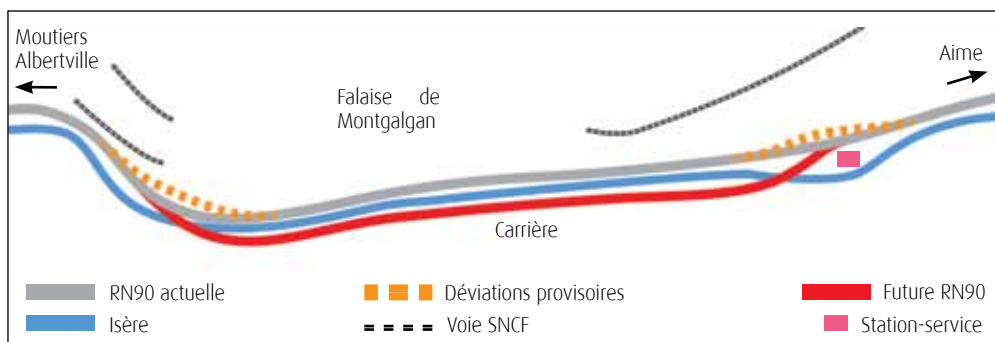
## En mars 2013, les travaux démarrent !

Après une période de préparation, les travaux d'aménagement de la RN90 à Montgalgan seront lancés le 18 mars prochain.

**Ces travaux se dérouleront majoritairement hors circulation.**

Néanmoins, **deux déviations provisoires devront être aménagées afin de permettre aux entreprises de travailler sur les deux viaducs qui franchiront l'Isère** et, dans un premier temps, sur les appuis de ces ouvrages en rive droite.

Ces deux déviations provisoires, localisées au niveau de la boucle SNCF et immédiatement au sud de la station-service, seront réalisées entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 juillet 2013. La circulation sera alternée (grâce à des feux tricolores) uniquement de manière occasionnelle, notamment au moment du raccordement des déviations provisoires à la chaussée actuelle de la RN90.



Pour garantir la continuité de la RN90, seul itinéraire de desserte de la Haute-Tarentaise, notamment lors des périodes de fort trafic en hiver, **la circulation sera maintenue à 2 voies du vendredi midi au lundi matin jusqu'au 15 avril.**

# Que va-t-il se passer en 2013 ?

Des travaux de terrassement seront réalisés pour permettre, dès 2013, l'aménagement d'une partie de la plate-forme routière, des murs de soutènement et de certains merlons de protection.

Les appuis des viaducs en rive droite seront aussi construits en 2013. L'arrêté « Loi sur l'eau » n'autorise les interventions dans le lit de l'Isère qu'entre novembre et avril. Aussi, c'est durant ces périodes que des batardeaux, barrages provisoires permettant d'assécher les zones de travaux, seront aménagés afin de réduire l'impact sur le lit de l'Isère lors de la construction des appuis des viaducs.

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Travaux préparatoires		■	■	■						
Aménagement des déviations provisoires		■	■	■	■					
Terrassement et assainissement pour le tracé de la future RN90						■	■	■	■	■
Aménagement des murs de soutènement			■	■	■	■	■	■	■	■
Construction des appuis des viaducs		■ <i>batardeaux en rive droite</i>	■	■	■	■	■	■	■ <i>batardeaux en rive gauche</i>	■
Construction des merlons de protection			■	■	■	■	■	■	■	■

Ce planning reste soumis aux aléas de chantier.

## Zoom sur ... la prise en compte de l'environnement pendant les travaux

Le projet d'aménagement de la RN90 a été élaboré en intégrant la **volonté de protéger et de valoriser l'environnement et la biodiversité**. La DREAL s'est donc fixée des objectifs tels que l'amélioration des continuités écologiques ou l'optimisation de la gestion des déchets.

■ Un **Programme de Management Environnemental (PME)** a été mis en place en lien avec les entreprises de travaux. Celui-ci définit un certain nombre d'actions permettant d'atteindre ces objectifs dont :

- maîtriser les zones de dépôts et favoriser le stockage provisoire et le réemploi sur site des matériaux extraits,
- identifier les matériaux ou déchets pollués du chantier et suivre leur évacuation,
- éviter la pollution des eaux de l'Isère qui pourrait être due aux plateformes de chantier ou aux travaux effectués dans son lit (pour cela un suivi de la qualité des eaux et des sols est organisé et des prélèvements d'eau et de sédiments sont faits régulièrement),
- contrôler la qualité des terres végétales déplacées pour éviter la prolifération d'espèces invasives,
- requalifier le lit de l'Isère en créant des conditions favorables à la vie piscicole (caches à poissons...).

■ Un **suivi de ces actions** est organisé au niveau :

- des entreprises de travaux avec l'intervention d'un correspondant environnement présent deux demi-journées par semaine,
- de la DREAL Rhône-Alpes avec l'intervention d'un coordonnateur environnement qui se rendra sur le chantier deux fois par mois,
- du comité de suivi technique (regroupant notamment l'ONEMA, la FRAPNA, la fédération de pêche, les communes concernées...), qui doit se réunir pour la première fois le 15 mars 2013 et donner un avis sur les dispositions prises pour la conduite du chantier.



## VOS QUESTIONS

**Pourquoi créer une piste de desserte de la carrière si son activité doit bientôt s'arrêter ?**

Malgré l'arrêt confirmé de l'activité de la carrière\*, il n'est pas envisageable de supprimer la piste de desserte. En effet, il est nécessaire de maintenir un accès pour l'entretien des dispositifs de protection, talus et murs de soutènement de la RN90. Toutefois, la largeur de cette piste sera réduite (pour une économie d'environ 1 million d'euros).

\* S'il n'y a plus d'extraction de matériaux, ceux qui ont déjà été extraits seront tout de même traités sur place puis vendus.

**A quoi sert l'élargissement du lit de l'Isère ?**

L'élargissement du lit de l'Isère de 12 à 18 mètres permet non seulement de protéger la route nationale face aux risques d'inondations (en limitant la hauteur d'eau) mais aussi de redonner un caractère plus écologique à la rivière (en limitant la vitesse du courant, en créant des zones de refuge et de frayères le long de la berge rive droite...).

Envoyez-nous vos questions par courriel : [rn90montgalgan@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rn90montgalgan@developpement-durable.gouv.fr)



Plus d'informations :  
[www.rn90montgalgan.fr](http://www.rn90montgalgan.fr)

[www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)



### CONTACT

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement (DREAL) Rhône-Alpes  
69453 Lyon Cedex 06

PRÉFET DE SAVOIE